

**Bâtir des ponts : le Traité
de non-prolifération et les politiques
du Canada relatives aux armes nucléaires**

**Document d'orientation
pour le gouvernement du Canada**

Préparé par

Le Groupe Pugwash canadien

et

L'Initiative des puissances moyennes

Mars, 2004

Le Groupe Pugwash canadien (GPC) est l'affilié canadien des Conférences Pugwash sur les sciences et les affaires mondiales. Le nom des Conférences Pugwash leur vient du lieu de leur première rencontre, qui a été tenue en 1957 dans le village de Pugwash en Nouvelle-Écosse, lieu de naissance du philanthrope américain Cyrus Eaton, qui était l'hôte de la rencontre. Connu surtout pour son travail en matière de désarmement nucléaire, Pugwash se préoccupe de toutes les causes de l'insécurité mondiale. Pugwash met l'accent sur la paix mondiale et la promotion du changement en vue de faire progresser la cause de la paix. En 1995, les Conférences Pugwash sur les sciences et les affaires mondiales ont obtenu le Prix Nobel de la paix. GPC organise des séminaires et des forums et a publié des documents d'information. Le site Web du GPC est <http://www.pugwashgroup.ca>

L'Initiative des puissances moyennes (IPM) fondé en 1998 par une coalition de huit organismes non gouvernementaux internationaux spécialisés dans les questions de désarmement, est un catalyseur mondial hautement efficace dans la promotion de mesures pratiques menant à l'élimination complète des armes nucléaires. L'IPM éduque les décideurs du monde entier au sujet de l'importance du désarmement nucléaire en envoyant des délégations officielles dans les capitales, en organisant des consultations relatives à la stratégie pour des diplomates de l'ONU et d'autres forums, et en diffusant des documents d'information. Deux de ses membres fondateurs, le Bureau international de la paix et les Médecins internationaux pour la prévention de la guerre nucléaire, ont obtenu le Prix Nobel de la paix. L'IPM fonctionne comme programme du Global Security Institute <http://www.gsinitute.org> et travaille de près avec des parlementaires et des ONG dans les pays de puissance moyenne. Le site Web d'IPM est <http://middlepowers.org>

Groupe Pugwash Canadien (GPC) Initiative des Puissances Moyennes (IPM)

Le 19 mars 2002

Le très honorable Paul Martin, C.P., député
Premier Ministre du Canada
Chambre 309-S, Bloc Central
Chambre des communes
Ottawa

Cher Premier Ministre;

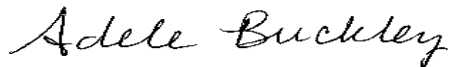
Nous avons l'honneur de vous faire parvenir un document d'orientation, « Bâtir des ponts : le Traité de non-prolifération et les politiques du Canada relatives aux armes nucléaires », préparé par le Groupe Pugwash canadien et l'Initiative des puissances moyennes. Il faut que le Canada élabore de toute urgence une réponse politique à la crise profonde de l'agenda du désarmement nucléaire. Le document formule des propositions à l'intention du gouvernement du Canada en préparation de l'Examen 2005 du Traité de non-prolifération (TNP). Les États parties au TNP doivent faire leurs recommandations à une réunion du Comité préparatoire de l'Examen, aux Nations Unies, à New York, du 26 avril au 7 mai 2004. Donc ce document d'orientation arrive en temps opportun.

Ce document a été nourri des points de vue de 30 experts invités à une Table ronde tenue à Ottawa les 26-27 février 2004. L'honorable Maurice Strong, envoyé personnel du Secrétaire général des Nations Unies dans la péninsule coréenne, a donné le discours liminaire. Les sessions subséquentes ont abordé les défis au TNP, la politique nucléaire de l'OTAN, la défense antimissile balistique et le rôle du Canada dans le désarmement nucléaire.

La Table ronde était parrainée par le Groupe Pugwash canadien (GPC) et l'Initiative des puissances moyennes (IPM), avec l'aide financière du ministère des Affaires étrangères et du commerce international. GPC et IPM prennent la responsabilité des points de vue exprimés dans le document d'orientation. Les deux organismes espèrent que le gouvernement du Canada trouvera le document utile.

Avec nos meilleurs vœux, nous sommes

Sincèrement vôtres,



Adele Buckley, Ph.D
Présidente, Groupe Pugwash canadien

Douglas Roche

Douglas Roche, O.C., Sénateur
Président, Initiative des puissances moyennes

c.c. Hon. Bill Graham, C.P., député, ministre des Affaires étrangères
et du commerce international

Hon. David Pratt, C.P., député, ministre de la Défense national

Résumé

La politique de désarmement et de non-prolifération nucléaires du Canada se fonde sur deux prémisses :

- L'élimination des armes nucléaires est « la seule stratégie valable pour l'avenir »; et
- Le Traité de non-prolifération (TNP) est « l'instrument international le plus efficace pour la réalisation des deux objectifs canadiens fondamentaux, soit le désarmement et la non-prolifération nucléaires ».

Les échecs répétés en vue de mettre en œuvre efficacement les obligations de désarmement et de non-prolifération du TNP ont fait tomber le Traité, et tout le régime de contrôle des armements, dans une crise profonde. Le Canada doit de toute urgence élaborer une réponse politique à cette crise. La politique de désarmement du Canada est limitée par l'appui à la politique de sécurité de l'OTAN, selon laquelle l'OTAN doit garder des armes nucléaires dans « l'avenir prévisible ». En effet, le Canada s'est trouvé forcé de dire que « la seule stratégie valable pour l'avenir » ne peut pas être appliquée « dans l'avenir prévisible ». Mais on peut voir dans la politique nucléaire de l'OTAN une possibilité même temps qu'une contrainte. En tant que membre de l'OTAN et partisan résolu du désarmement nucléaire, le Canada peut servir de pont entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires, oeuvrant à la fois à préserver et à renforcer le TNP à la prochaine Conférence d'examen 2005 du TNP et à progresser vers un monde exempt d'armes nucléaires par la pleine mise en œuvre des engagements pris aux Conférences d'examen du TNP de 1995 et 2000, y compris les 13 mesures pratiques.

À l'appui de ces objectifs, le Groupe Pugwash canadien et l'Initiative des puissances moyennes recommandent que le Canada **joue un rôle de premier plan dans la stimulation d'un dialogue mondial sur les armes nucléaires, en vue de combler le fossé entre les pôles du débat nucléaire et de minimiser ou éliminer les conséquences négatives du déploiement de la défense antimissile.**

Entre autres initiatives, le Canada devrait :

- **Offrir d'être l'hôte d'une conférence internationale au niveau des chefs d'États et de gouvernements pour identifier les moyens d'éliminer la menace nucléaire;**
- **Chercher à obtenir un accord au sein de l'OTAN pour une réforme des politiques nucléaires de l'Alliance, et défendre une politique d'exclusion de la première utilisation, d'élimination des ententes de partage nucléaire de l'OTAN, de retrait des armes nucléaires à l'intérieur du territoire national, et de réduction et d'élimination au plus tôt des armes nucléaires non stratégiques;**
- **Organiser des rencontres régulières entre les États de l'OTAN, les États de la Coalition pour un nouvel agenda et d'autres représentants clés des États non dotés d'armes nucléaires pour élaborer des positions communes et les défendre;**
- **Décider de ne pas participer au système américain de défense antimissile parce qu'il n'est pas configuré de manière compatible avec les intérêts de désarmement et de non-prolifération du Canada et avec la prévention d'une militarisation de l'espace; et**
- **Mener une initiative de prévention d'une guerre nucléaire accidentelle, y compris des ententes ou des promesses d'élimination des tirs sur avertissement; la levée physique de l'état d'alerte et des mesures préventives de tir accidentel; et un avertissement mondial de tir de missiles et des mesures de prévention des fausses alertes.**

Bâtir des ponts : Le Traité de non-prolifération et les politiques du Canada relatives aux armes nucléaires

A. Introduction

1. L'avenir des armes nucléaires est intimement lié à l'avenir des politiques de sécurité. Les États continueront-ils à voir la sécurité principalement comme un jeu à somme nulle, mené par des intérêts nationaux unilatéraux égoïstes, et par des calculs à court terme? Ou la sécurité sera-t-elle de plus en plus une entreprise mondiale, coopérative, dans le cadre du droit international, des droits universels et des responsabilités mondiales? La première approche considère les armes nucléaires comme la « garantie suprême » de la sécurité – du moins pour les États qui ont réussi à les obtenir. La seconde approche, qui est le modèle de sécurité maintenant défendu par le Canada et beaucoup d'autres États¹, reconnaît que les armes nucléaires sont l'antithèse de la sécurité, constituant une contradiction fondamentale avec le droit international et humanitaire et menaçant d'une destruction sans distinction la vie humaine et l'environnement.

2. L'instrument le plus prometteur pour débarrasser le monde des armes nucléaires est le Traité de non-prolifération (TNP) qui engage les parties à poursuivre des négociations de bonne foi sur des mesures efficaces relatives à la cessation au plus tôt de la course aux armes nucléaires et au désarmement nucléaire²

3. Le défaut persistant des États de donner suite à cet engagement a créé une crise nucléaire mondiale qui menace d'éclater, minant et ultimement effaçant le TNP et le régime plus vaste du TNP. Le Canada et d'autres États se doivent d'élaborer une réponse politique à cette crise, afin d'à la fois préserver et renforcer le TNP et progresser vers l'élimination des armes nucléaires.

4. Le présent document touche à cette réponse politique. Il y est question de bâtir des ponts entre des membres de l'OTAN et ceux de la Coalition pour un nouvel agenda CNA³ pour renforcer le centre dans le débat sur les armes nucléaires. Il y est question de bâtir un pont entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires en vue d'ouvrir la voie à des progrès substantiels du désarmement et de la non-prolifération. Il y est question de bâtir un pont pour permettre à l'humanité de traverser l'abîme de l'holocauste nucléaire qui, malgré tout ce qui s'est passé depuis la fin de la guerre froide, est toujours prêt à détruire tout ce que nous connaissons et avons jamais connu. Il y est question de bâtir un pont vers un avenir exempt d'armes nucléaires. Et il y est question du rôle que le Canada peut et devrait jouer comme l'un des bâtisseurs de ces ponts.

B. La crise nucléaire mondiale

5. La série de défis qu'affronte le TNP est très considérable et on ne peut en donner ici qu'un résumé. Ces défis comprennent :

- a) *Engagements non respectés par les États dotés d'armes nucléaires (ÉDAN)* : Les cinq ÉDAN liés par le TNP n'ont pris aucune mesure directe en vue de respecter leur obligation première en vertu de l'article VI – la négociation de mesures efficaces relatives à l'élimination de leurs arsenaux nucléaires – et trois d'entre eux ont déclaré, en fait, que de telles négociations n'auront pas lieu « dans un avenir prévisible ». Des éléments importants du marché conclu en 1995 pour permettre la

¹ Le Canada utilise l'expression « sécurité humaine » pour signifier cette approche de la sécurité. Pour plus d'informations sur cette approche, voir <http://www.humansecuritynetwork.org/menu-e.php>.

² Le texte du Traité de non-prolifération est accessible en direct à <http://reachingcriticalwill.org/legal/npt/npttext.html>. Pour une discussion de la relation entre les armes nucléaires et le droit international, voir l'opinion de la Cour pénale internationale quant à la légalité d'une menace ou d'une utilisation d'armes nucléaires émise le 8 juillet 1996 (<http://212.153.43.18/icjwww/icasess/iunan/iunanframe.htm>).

³ La CNA comprend l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Égypte, l'Irlande, le Mexique, la Nouvelle Zélande et la Suède.

prorogation indéfinie du TNP et les engagements du *Document final* de la Conférence d'examen de 2000 restent sans suite et dans certains cas ont été répudiés par certains des ÉDAN. Le Traité START II est mort, le Traité antimissile balistique a été mis au rancart, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est pas encore ratifié (et l'un des ÉDAN, quoique signataire, a déclaré qu'il « ne sera pas partie » au traité), et aucun progrès n'a été réalisé pour ce qui est des nouvelles mesures, tel le Traité interdisant la production de matières fissiles⁴. Tant les Américains que les russes se sont engagés à réduire leurs arsenaux nucléaires en vertu du Traité sur les réductions des armements stratégiques offensifs de 2002, cependant cela se fera d'une manière non transparente, réversible et non vérifiable. Même si les réductions sont complètement appliquées, des milliers d'armes resteront dans les arsenaux américains et russes, dont des centaines déployées en état de haute alerte. En outre, au moins trois des ÉDAN continuent de s'engager dans des formes de prolifération verticale, dont le déploiement d'armes nucléaires nouvelles ou modernisées, l'élaboration de nouvelles technologies pour la mise au point d'armes nucléaires (p. ex. les « mini-nukes » les « bunker busters », etc.) et les élaborations nucléaires doctrinales en vue d'accroître le rôle des armes nucléaires. Enfin, le déploiement de défenses antimissile et d'armes de l'espace qui est proposé menace de ralentir ou d'arrêter les réductions additionnelles et même d'encourager l'accroissement des arsenaux de certains ÉDAN.

- b) *Violation des engagements de certains États non dotés d'armes nucléaires (ÉNDAN)* : Un certain nombre d'ÉNDAN parties au TNP ont violé le Traité en poursuivant l'acquisition d'armes nucléaires. Ces États comprennent l'Iraq (dont le programme nucléaire secret a été démantelé après la première guerre du Golfe menée par les Etats-Unis), la Libye (qui a récemment accepté de divulguer et démanteler son programme clandestin), la Corée du Nord (dont on croit qu'elle a déjà des armes nucléaires et qui s'est récemment retirée du TNP)⁵. Le programme nucléaire secret possible en Iran soulève aussi de graves préoccupations.
- c) *Politiques contradictoires* : Malgré qu'ils soient signataires du TNP, les 16 (bientôt 23) ÉNDAN membres de l'OTAN se fient implicitement aux armes nucléaires dans leur politique de défense et appuient officiellement la conservation d'armes nucléaires « dans l'avenir prévisible ». Six de ces États participent à des ententes de partage nucléaire, en vertu desquels ils accueillent les armes nucléaires en temps de paix et sont prêts à les utiliser en accord avec la politique de l'OTAN. Quarante-quatre parties au TNP ont fait défaut jusqu'ici à conclure des ententes de sauvegarde avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et seulement 39 ont ratifié des protocoles additionnels aux termes du Protocole modèle additionnel aux ententes de sauvegarde. Beaucoup d'États fournisseurs du nucléaire n'ont pas mis en œuvre des contrôles nationaux efficaces des exportations et/ou des contrôles de la sécurité physique des technologies et des matières liées au nucléaire. Les États fournisseurs continuent de rejeter la création d'un régime de contrôle des exportations universel et reconnu en droit. Le financement de l'AIEA est insuffisant et son rôle de surveillance et de vérification de la conformité aux obligations liées au TNP est miné par certains États. Entre-temps, les efforts unilatéralistes pour utiliser des mesures coercitives et même préemptives pour forcer la conformité de certains États, mais pas d'autres, menacent de miner le cadre institutionnel et normatif nécessaire au succès du TNP à long terme.
- d) *Non-adhésion d'États dotés d'armes nucléaires*; trois États – Israël, l'Inde et le Pakistan – restent à l'extérieur du régime du TNP, n'ayant jamais entrepris aucune obligation à l'égard d'aucun traité de désarmement nucléaire. La Corée du Nord, également suspecte d'avoir une capacité nucléaire, a annoncé son retrait du traité en 2003.

⁴ Selon le commentaire du professeur Sergei Plekhanov à la Table ronde, « La guerre froide a laissé un héritage d'armes et de traités. Maintenant que la guerre froide est finie, nous démantelons les traités, mais pas les armes ».

⁵ La possibilité que la diplomatie puisse résoudre la crise coréenne était le sujet du discours liminaire de l'honorable Maurice Strong à la Table ronde le 26 février 2004. Pour des informations au sujet de la Table ronde, y compris un vidéo du discours liminaire et les textes des présentations qui ont été faites (lorsque disponibles) voir le sit Web du Groupe Pugwash canadien (<http://pugwashgroup.ca/>)

- e) *Faiblesse institutionnelle du régime du TNP* : Il manque au TNP un secrétariat permanent, et les archives documentaires de ses discussions sont éparpillées et incomplètes. Les mécanismes d'imputabilité du Traité sont à l'état embryonnaire; l'interactivité de ses discussions laisse à désirer; les rapports sur les activités liées à la conformité de la plupart des États restent inadéquats; et la mise en œuvre du Traité est minée par l'imprécision et les désaccords quant à ce qu'est la conformité et son application. Les possibilités de surveillance et de participation de la société civile sont insuffisantes. Le régime du TNP en entier souffre aussi des faiblesses du contrôle multilatéral des armements et des mécanismes de désarmement à l'extérieur du Traité même.
- f) *Conflits mondiaux et régionaux* : Les conflits chroniques, mondiaux et régionaux, ont créé de fortes pressions vers la prolifération nucléaire dans le Nord Est de l'Asie, l'Asie du Sud et le Moyen Orient. Si ces problèmes ne sont pas résolus, ils pourraient mener à une prolifération verticale et horizontale additionnelle dans ces régions.
- g) *Progrès technologiques* : Les progrès à long terme dans les capacités technologiques et leur diffusion pourraient avoir pour effet de réduire progressivement les obstacles à l'acquisition d'armes nucléaires ou d'armes de destruction massive (ADM) possiblement de portée nucléaire, menaçant de déstabiliser le régime de non-prolifération.

7. Tous ces défis exigent l'attention active de la communauté mondiale.

C. La politique canadienne de désarmement et de non-prolifération nucléaires

8. La politique canadienne actuelle de désarmement et de non-prolifération nucléaires est fondée sur deux prémisses fondamentales : premièrement, que l'élimination complète des armes nucléaires est « la seule stratégie valable pour l'avenir » et deuxièmement, que le Traité de non-prolifération, avec son ensemble mutuellement renforçant et interdépendant d'obligations en matière de désarmement et de non-prolifération, est « l'instrument international le plus efficace pour la réalisation des deux objectifs canadiens fondamentaux en matière nucléaire, soit le désarmement et la non-prolifération » et est conséquemment « l'instrument essentiel, l'assise sur laquelle repose la politique canadienne de désarmement et de non-prolifération nucléaires ».

9. Le gouvernement canadien a consenti beaucoup d'attention à ses politiques de non-prolifération nucléaire, de contrôle des armements et de désarmement au cours des six dernières années, surtout dans le rapport de décembre 1998 du comité permanent des Affaires étrangères et du commerce international, *Le Canada et le défi nucléaire*⁶, et la réponse du gouvernement en avril 1999 qui est venue sous forme d'un énoncé de politique et d'une réaction distincte aux recommandations précises du comité⁷. Ces documents constituent une importante déclaration des politiques canadiennes relatives au désarmement et à la non-prolifération nucléaires et ils ont ajouté à ces politiques un certain nombre d'importants éléments nouveaux.

10. Les éléments clés de la politique canadienne de désarmement et de non-prolifération nucléaires, dans leur état actuel, peuvent être résumés comme suit⁸ :

⁶ *Le Canada et le défi nucléaire : réduire l'importance politique de l'arme nucléaire au XXI^e siècle*. Rapport du comité permanent des Affaires étrangères et du commerce international. Décembre 1998.

⁷ Désarmement et non-prolifération nucléaires : favoriser l'atteinte des objectifs canadiens et Réponse du gouvernement aux recommandations du comité permanent des Affaires étrangères et du commerce international sur la politique du Canada en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, Ministère des Affaires étrangères et du commerce international, avril 1999.

⁸ Ce résumé s'inspire principalement des deux documents politiques de 1999, ainsi que des *Notes pour une allocution de l'Honorable Bill Graham, ministre des Affaires étrangères, à la Conférence du désarmement*, le 19 mars 2002. Voir les documents d'avril 1999 pour les détails d'autres éléments qui ne sont pas résumés ici.

- a) L'élimination complète des armes nucléaires est une obligation des États reconnue en droit en vertu du Traité de non-prolifération et représente la seule stratégie valable pour l'avenir.
- b) L'importance politique des armes nucléaires doit être réduite pour ouvrir la voie à leur élimination.
- c) Avant leur élimination, la seule fonction appropriée des armes nucléaires est de dissuader les autres d'utiliser les armes nucléaires. Les garanties négatives⁹ de sécurité que les États dotés d'armes nucléaires ont données aux États non dotés d'armes nucléaires reflètent ce fait et constituent un élément vital de la sécurité internationale; elles doivent être préservées et respectées. Bien que ce ne soit pas dit explicitement, une conséquence logique de cette position est que le Canada n'endosse pas la première utilisation des armes nucléaires, que ce soit en réponse aux armes chimiques et biologiques ou pour toute autre raison.
- d) Le plus probable est que les armes nucléaires seront éliminées par la méthode du pas-à-pas. Conformément à cette approche, le Canada appuie la mise en œuvre pleine et efficace des 13 mesures pratiques qui ont fait l'objet d'un accord à la Conférence d'examen 2000 du TNP.
- e) Parmi ces mesures intérimaires, le Canada considère comme prioritaire la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires. Un tel traité, qui doit se faire conjointement avec des efforts parallèles de réduction et éventuellement d'élimination des réserves stratégiques actuelles de matières fissiles, servirait les objectifs tant du désarmement que de la non-prolifération
- f) Une autre priorité est la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.
- g) Il faut lever l'état d'alerte sur les arsenaux nucléaires et les désaccoupler « dans la mesure maximum du possible ». Bien que ce ne soit pas dit explicitement, cette position peut être prolongée pour inclure l'appui aux mesures de confiance et de sécurité liées à l'exclusion par les ÉDAN des options de « tir sur avertissement ».
- h) Le Canada (comme d'autres États) a un rôle à jouer dans le nettoyage de l'héritage de la guerre froide et la prévention de la dissémination des armes nucléaires et autres matières utilisables dans des armes de destruction massive¹⁰.
- i) Le Canada appuie les discussions au sujet de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et croit que l'espace extra-atmosphérique doit rester exempt d'armes¹¹.
- j) Le fonctionnement complet et efficace du processus d'examen du TNP exige une élaboration plus poussée de la « culture de l'imputabilité » chez les États parties, comportant des éléments tels la production systématique de rapports détaillés relatifs à la mise en œuvre du TNP, des ententes institutionnelles améliorées et un meilleur accès des ONG au processus.

11. Ces politiques de désarmement et de non-prolifération sont en contraste avec l'appui du Canada à la politique nucléaire de l'OTAN. Les tensions de longue date entre les priorités du Canada en matière de désarmement et les

⁹ Les garanties négatives de sécurité sont des engagements des ÉDAN selon lesquels ils n'utiliseront pas ni ne menaceront pas d'utiliser des armes nucléaires contre aucun ÉDAN partie au TNP. Ces engagements précisent d'habitude qu'ils ne s'appliquent pas lorsque un ÉDAN est engagé dans un acte d'agression en association ou en alliance avec un ÉDAN.

¹⁰ Notamment, à cet égard, le Canada s'est engagé en 2002 à dépenser jusqu'à un milliard de dollars en dix ans pour le Programme de partenariat mondial, une initiative du G8 conçue pour appuyer la destruction des armes chimiques, le démantèlement des sous-marins nucléaires, la sécurité nucléaire et radiologique, et l'emploi des anciens scientifiques des armes en Russie.

¹¹ Le Canada travaille également en partenariat avec le Eisenhower Institute en vue de définir le concept de sécurité de l'espace et d'évaluer les développements en sécurité de l'espace. Voir *Sécurité de l'espace 2003*, Rapport de recherche préparé pour le Bureau de la sécurité internationale du ministère des Affaires étrangères et du commerce international, Ottawa, février 2004.

politiques nucléaires de ses alliés ressortaient tout spécialement des déclarations d'avril 1999, qui étaient en coïncidence avec, et se trouvaient fortement influencées par, l'adoption par les États de l'OTAN (dont le Canada) du nouveau *Concept stratégique* de l'Alliance¹². Ainsi, bien que les énoncés de politique d'avril 1999 établissent clairement que le gouvernement canadien favorise une réduction du rôle que les membres de l'OTAN et d'autres États attribuent aux armes nucléaires, ils n'ont pas été jusqu'à contredire directement la politique nucléaire existante de l'OTAN, décrivant le compromis qui en résulte comme « un juste équilibre » entre les objectifs de désarmement et de non-prolifération du Canada et ses besoins en matière de sécurité¹³. Par exemple, le gouvernement canadien a déclaré que « la seule fonction des armes nucléaires est de dissuader d'autres d'utiliser des armes nucléaires », mais il a refusé de demander à l'OTAN de renoncer à l'option d'être le premier utilisateur d'armes nucléaires en cas de conflit. C'est seulement dans les secteurs où la politique des alliés est moins fixée que le gouvernement a de toute évidence senti qu'il avait plus de flexibilité; ainsi, par exemple, il était prêt à défendre la levée de l'état d'alerte et le désaccouplage des arsenaux nucléaires « dans la mesure maximum du possible »¹⁴.

Recommandations

12. L'agenda mondial de l'action relative au désarmement et à la non-prolifération nucléaires est détaillé dans les décisions de la Conférence d'examen et de prorogation 1995 du TNP et dans les engagements des États parties au TNP dans le *Document final* de la Conférence d'examen 2000 du TNP, notamment dans les 13 « mesures pratiques » d'efforts systématiques et progressifs en vue de la mise en œuvre de l'Article VI du Traité¹⁵.

Mise en œuvre complète des 13 mesures pratiques

13. À l'appui de ces objectifs, le Groupe Pugwash canadien et l'Initiative des puissances moyennes proposent les priorités précises suivantes pour l'action du gouvernement canadien¹⁶ :

- a) *Réductions des armes stratégiques* : Le Canada devrait insister pour que le traité de mai 2002 entre les États-Unis et la Russie relatif aux armes nucléaires stratégiques soit mis en œuvre en conformité avec les principes du TNP de sorte que les ogives nucléaires et leurs vecteurs soient irréversiblement démantelés de manière transparente et vérifiable; de plus, le Canada devrait encourager la levée de l'état d'alerte sur les forces nucléaires américaines et russes qui restent déployées, conformément à l'engagement de la Conférence d'examen 2000 du TNP de réduire davantage le statut opérationnel des systèmes d'armes nucléaires.
- b) *Contrôle des défenses antimissile et non-prolifération des missiles* : Le Canada devrait œuvrer à prévenir les déploiements de défense antimissile qui sont incompatibles avec les intérêts du Canada en matière de désarmement et de non-prolifération et avec la prévention de la militarisation de l'espace; le Canada devrait aider à empêcher la prolifération des missiles, par des ententes ad hoc et par l'élaboration de propositions de moratoire sur les essais de missiles en vol et de régimes de contrôle des missiles qui combinent les objectifs du désarmement et de la non-prolifération.

¹² « Le Concept stratégique de l'Alliance, » Communiqué de presse de l'OTAN NAC-S(99)65, 24 avril 1999.

¹³ Réponse du gouvernement aux recommandations du comité permanent des Affaires étrangères et du commerce international sur la politique du Canada en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, p.1.

¹⁴ Ibid., p.8.

¹⁵ Le texte intégral des 13 mesures est reproduit à l'Appendice 3 du présent document.

¹⁶ Groupe Pugwash canadien : « The Only Absolute Guarantee : A Brief on Canada's Nuclear Weapons Policies, » avril 2003. (<http://www.pugwashgroup.ca/documents/2003/paper-04-14-03.pdf>). Fondée sur des recommandations émises par l'Initiative des moyennes puissances, cette liste s'inspire d'éléments de la politique canadienne actuelle, des recommandations de la Coalition pour un nouvel agenda, et des priorités décrites dans les « 13 mesures pratiques » qui ont fait l'objet d'un accord dans le *Document Final* de la Conférence d'examen 2000 du TNP. Pour une discussion plus poussée, voir Initiative des moyennes puissances, « Advancing the NPT 13 Practical Steps, » MPI Briefing Paper, avril 2003. (http://www.middlepowers.org/mpi/pubs/13steps_0403.pdf).

- c) *Réductions des armes tactiques* : Le Canada devrait demander le retrait des bombes américaines déployées en Europe sous les auspices de l'OTAN; au surplus, le Canada devrait aider à créer un processus de contrôle plus vaste des armes tactiques américaines et russes, y compris par la production de rapports relatifs aux initiatives présidentielles de 1991-1992; il devrait aussi demander que ces initiatives soient officialisées, y compris des mesures de vérification; conformément aux propositions de l'OTAN, le Canada devrait appuyer aussi les échanges réciproques d'informations au sujet de l'état de préparation, de la sécurité et du nombre de forces préstratégiques; enfin le Canada devrait encourager l'enclenchement des négociations entre les Etats-Unis et la Russie relatives à la réduction des armes nucléaires non stratégiques.
- d) *Non-utilisation des armes nucléaires* : Le Canada devrait faire appel aux EDAN pour qu'ils renversent les tendances vers l'expansion des options d'utilisation des armes nucléaires, y compris contre les pays non nucléaires, telles que démontrées dans l'Examen américain de la position nucléaire; le Canada devrait établir, avec d'autres puissances moyennes en alliances de sécurité avec les Etats-Unis, le refus absolu de participer à une première utilisation d'armes nucléaires, de l'appuyer ou de la préparer.
- e) *Interdiction des essais nucléaires* : Le Canada devrait demander aux EDAN de respecter le moratoire sur les essais nucléaires et d'aider à réaliser au plus tôt la ratification du CTBT; au surplus, il devrait demander aux EDAN de renoncer à mettre au point des armes nucléaires nouvelles ou modifiées comme étant contraires à l'engagement de 2000 de réduire le rôle des armes nucléaires dans les politiques de sécurité et à l'obligation de l'Article VI de cesser la course aux armes nucléaires.
- f) *Contrôle des matières fissiles* : À partir d'une conscience aiguë de la menace d'une utilisation terroriste de dispositifs et de matières nucléaires, le Canada devrait aider à créer un processus d'imputabilité et de contrôle des ressources en matières fissiles dans le monde entier, conformément aux principes de transparence, d'irréversibilité et de vérification du TNP, avec l'objectif d'établir un inventaire mondial de toutes les matières fissiles utilisables pour des armes et des armes nucléaires; au surplus, le Canada devrait donner l'exemple en augmentant le financement du plan en huit points de l'AIEA qui vise à améliorer la protection des matières et des installations nucléaires contre les actes de terrorisme.

14. La mise en œuvre complète de ces importantes mesures exigera un effort concerté à long terme de toute la communauté internationale. Au cours des années qui précèdent et qui suivront immédiatement la Conférence d'examen 2005 du TNP, un certain nombre d'actions à court terme en matière de désarmement et de non-prolifération pourraient aider à préparer le terrain à la mise en œuvre complète des 13 mesures pratiques.

15. À l'appui de ces priorités, le Canada devrait entreprendre les initiatives suivantes liées au dialogue mondial, à la politique nucléaire de l'OTAN, à la défense antimissile, et au désarmement et à la non-prolifération nucléaires dans leur ensemble au cours des quelques prochaines années.

Initiatives liées au dialogue mondial et à la Conférence d'examen 2000 du TNP

16. Pour réaliser un tel progrès il faut d'abord **hausser le niveau et l'intensité de l'effort, de l'attention et du dialogue consentis par les gouvernements et le public du monde entier en matière de contrôle et d'élimination de la menace nucléaire**. Il est essentiel que les gouvernements et les individus accordent une priorité beaucoup plus élevée aux réponses à la menace nucléaire, que les chefs d'États et de gouvernements s'engagent personnellement à l'égard de cette question, et que la communauté mondiale au complet agisse dans le sens d'une stigmatisation et d'une dévaluation de la possession d'armes nucléaires par tous les États. Comme l'ambassadeur du Canada au désarmement Paul Meyer l'a dit à la Table ronde, « Lorsque les puissances nucléaires mûres auront cessé de considérer que ces armes sont cruciales pour leur sécurité ou leur rang dans le monde, un puissant motif pour d'autres de les acquérir ou de les garder disparaîtra. Lorsque les États chefs de file auront cessé d'attribuer un statut politique à ceux qui possèdent des armes nucléaires, quand ces armes seront vues comme un passif plutôt qu'un actif pour le rang international et le niveau de développement d'un pays, nous verrons un profond changement qui changera la sécurité mondiale et créera un nouvel impératif de désarmement nucléaire¹⁷.

¹⁷ Ambassadeur Paul Meyer, Présentation à la Table ronde du GPC-IPM, 27 février 2004, disponible au site Web du Groupe Pugwash canadien.

17. À l'égard du dialogue mondial sur les armes nucléaires et de la Conférence d'examen 2005, le Canada devrait adopter les mesures suivantes :

- a) **Travailler à édifier des appuis pour une conférence internationale, de préférence au niveau des chefs d'États et de gouvernements, pour identifier les moyens d'éliminer la menace nucléaire, comme l'a proposé le Secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan dans son rapport au Sommet du millénaire de l'ONU¹⁸, en présentant une résolution à l'ONU et en offrant d'accueillir la conférence au Canada¹⁹.**
- b) **Appuyer le travail de la Commission des armes de destruction massive créée par la Suède²⁰**
- c) **Poursuivre les efforts pour faire avancer l'élaboration d'une « culture de l'imputabilité » au sein du régime TNP, incluant notamment dans le *Document final* de la Conférence d'examen 2005 une meilleure définition des exigences de productions de rapports, des dispositions en vue d'un meilleur accès pour les ONG et aussi une interactivité accrue pendant le processus d'examen²¹.**
- d) **Ébaucher et faire circuler un « rapport modèle » que les autres États parties peuvent utiliser à volonté, comme élément d'un effort plus vaste en vue d'encourager et d'appuyer d'autres États parties dans la préparation de rapports officiels aux sessions du TNP, avec l'objectif d'accroître le nombre et la qualité des rapports soumis et d'aider à enchâsser et approfondir davantage la norme des rapports au sein du TNP²².**
- e) **Proposer la création d'un secrétariat permanent du TNP pour améliorer le fonctionnement du processus d'examen et assurer l'accessibilité en temps opportun de la documentation relative à l'Examen²³. Comme il est probable qu'il faudra beaucoup d'années pour bâtir un consensus chez les États parties au TNP pour créer un tel organisme, le Canada devrait aussi établir et accueillir un centre de documentation officieux qui accomplirait certains des devoirs qu'un secrétariat entreprendrait éventuellement, notamment recueillir et rendre accessibles les rapports soumis par les États parties, d'autres documents de la Conférence d'examen et du comité préparatoire, des analyses et informations collatérales, et donner un soutien à une analyse approfondie de ces informations. Un tel centre (et son site Web) peut aussi servir à faire avancer les travaux dans d'autres domaines liés à l'élimination des armes**

¹⁸ Kofi Annan, *Nous les peuples : le rôle des Nations Unies au 21^e siècle*, avril 2000.

¹⁹ Le Groupe Pugwash canadien a recommandé que le gouvernement appuie et offre d'accueillir une telle conférence dans sa présentation au récent Dialogue sur la politique étrangère du ministère des Affaires étrangères et du commerce international (Groupe Pugwash canadien, « The Only Absolute Guarantee : A Brief on Canada's Nuclear Weapons Policies, » avril 2003).

²⁰ Recommandé par le Groupe Pugwash canadien dans « Canadian Pugwash Statement : Canada's Response to the New Nuclear Weapons Dangers, » 27 septembre 2003. Le Dr Jennifer Simons a informé la Table ronde que le Simon's Centre a entrepris de parrainer la troisième réunion de la Commission, qui aura lieu du 9 au 11 novembre 2004. La Commission a été créée par la Suède en décembre 2003. (La Suède contribuera SEK 13 millions à la Commission internationale des armes de destruction massive, » Communiqué de presse, ministère des Affaires étrangères, Suède, 11 décembre 2003.)

²¹ Ces points constituent déjà des éléments établis de la politique canadienne, mais leur utilité vaut d'être réitérée. Pour plus d'informations sur ces questions voir *Transparency with accountability : Reporting by States party to the Treaty on Non-Proliferation of Nuclear Weapons*, Roundtable on Reporting by States party to NPT, Ottawa les 19-20 juin 2003, Bill Robinson, rapporteur, septembre 2003. Voir aussi le rapport de la Table ronde de 2002 sur le même sujet : *Reporting by States Parties to the Treaty on Non-Proliferation of Nuclear Weapons*, NPT Reporting Roundtable, Ottawa les 8-9 janvier 2002, Bill Robinson, rapporteur, février 2002.

²² Suggestion formulée à la Table ronde sur les rapports des États membres au TNP, Ottawa 19-20 juin 2003.

²³ L'ambassadeur Paul Meyer a informé la Table ronde du GPC-IPM que le Canada entend suggérer la création d'un secrétariat permanent ainsi que d'autres améliorations au processus d'examen, lors de la prochaine rencontre du comité préparatoire.

nucléaires, telles les techniques de vérification, et à aborder des secteurs extérieurs à la portée du processus d'examen du TNP, tels les programmes des États non-parties au TNP²⁴.

- f) **Ouvrir un dialogue avec d'autres États et avec le public sur la manière d'aborder les préoccupations de conformité – à la fois horizontale et verticale – en utilisant les mécanismes qui renforcent les institutions multilatérales de résolution des conflits et la règle de droit internationale plutôt que de les miner. Les thèmes de discussion pourraient comprendre les sauvegardes améliorées, les mesures de transparence, les procédures d'inspection et autres techniques de vérification, et les forums appropriés pour soulever et résoudre les préoccupations relatives à la conformité (dont les préoccupations au sujet des activités des non-parties).**
- g) **Soutenir l'éducation publique en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, conformément aux recommandations du comité permanent des Affaires étrangères et du commerce international (1998)²⁵ et à l'Étude de l'ONU sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (2002)²⁶, afin de hausser le niveau d'engagement et d'information du public relativement à ces questions.**

Comblent le fossé : initiatives liées à la politique nucléaire de l'OTAN

18. Un empêchement majeur aux progrès est la polarisation du débat sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires entre les États dotés d'armes nucléaires qui ont tendance à mettre l'accent sur la non-prolifération au détriment du désarmement, et les États non dotés d'armes nucléaires dont bon nombre ont tendance à mettre l'accent sur le désarmement au détriment de la non-prolifération. Cette polarisation entraîne à l'heure actuelle une quasi-totale absence de discussions mondiales efficaces sur l'avenir des armes nucléaires.

19. Entre ces pôles, toutefois, siègent d'autres groupes d'États – notamment plusieurs des ÉNDAN membres de l'OTAN, qui appuient leurs alliés ÉDAN mais apportent aussi à la table un appui puissant au désarmement, et les membres de la Coalition pour un nouvel agenda, qui appuient fermement les efforts de non-prolifération à l'intérieur de leur défense du désarmement²⁷. Ces États, qui occupent des positions plus proches du centre du débat, tiennent peut-être la clé qui permettra de combler le fossé entre les ÉDAN et les ÉNDAN, déverrouillant ainsi la porte vers de véritables progrès à long terme en désarmement et en non-prolifération.

20. Toutefois, bien qu'un certain nombre d'ÉNDAN de l'OTAN soutiennent fermement les positions centristes dans le débat nucléaire, les politiques de l'alliance de l'OTAN en matière de sécurité restent résolument anti-désarmement.

21. Entre autres points, les politiques de l'OTAN en matière de sécurité affirment que :

²⁴ Un modèle possible d'un tel centre est le site Web officiel de la convention des armes biologiques et toxines (BTWC) élaboré par le gouvernement du Canada et géré par le département des Études sur la paix de l'Université de Bradford. Ce site Web (<http://www.opbw.org>) fonctionne comme centre d'échange d'informations pour les travaux sur la BTWC et sert de paramètre substituable pour une Organisation pour l'interdiction des armes biologiques qui pourrait exister un jour, parallèlement à l'actuelle Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (<http://www.opcw.org>). L'adresse Web www.opnw est disponible en vue de son usage par une Organisation virtuelle pour l'interdiction des armes nucléaires; Médecins pour la survie mondiale (Canada) a enregistré cette adresse en 2003 à cette fin.

²⁵ Comité permanent des Affaires étrangères et du commerce international, *Le Canada et le défi nucléaire : réduire l'importance politique de l'arme nucléaire au XXIe siècle*, décembre 1998, Recommandation 3.

²⁶ Étude des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, Document de l'ONU A/57/124, octobre 2002.

²⁷ Voir par exemple la présentation à la Table ronde de l'ambassadeur itinérant du Brésil au désarmement et à la non-prolifération Sergio Q. Duarte : « Le désarmement nucléaire et la non-prolifération sont les deux côtés de la même médaille; il n'est pas faisable ni constructif de traiter de l'un sans souligner l'autre. Les efforts en vue de renforcer le régime de non-prolifération ne pourront être soutenus ni politiquement ni pragmatiquement sans des mesures efficaces de désarmement visant l'élimination totale des armes nucléaires. »

- a) La « garantie suprême » de la sécurité de l'Alliance est la possession d'armes nucléaires par les membres nucléaires de l'OTAN; la sécurité militaire des membres de l'OTAN repose ultimement non sur des relations paisibles et stables ni même sur la force militaire conventionnelle, quelle qu'en soit la supériorité, mais sur les armes nucléaires.
- b) L'OTAN doit garder l'option d'être le premier utilisateur d'armes nucléaires dans n'importe lequel conflit; même si elle est considérée « éloignée », cette option – une contradiction flagrante par rapport aux garanties négatives de sécurité données par les membres ÉNDAN de l'OTAN – ne doit être exclue en aucune circonstance.
- c) L'OTAN doit garder le droit de transférer des armes nucléaires à des membres non nucléaires de l'Alliance en temps de guerre et de préparer de tels transferts en temps de paix, y compris le déploiement permanent d'armes nucléaires sur le territoire de six de ses membres ÉNDAN. (Ces six États sont les seuls ÉNDAN dans le monde qui accueillent, et qui sont en position potentielle d'utiliser, des armes nucléaires²⁸).
- d) Ces points exigent et justifient la possession d'armes nucléaires par des membres de l'OTAN dans « un avenir prévisible ».

22. La conséquence implicite de ces politiques est que les États de l'OTAN ne peuvent pas et ne veulent pas rechercher l'élimination des armes nucléaires dans un avenir prévisible, même si tous les autres ÉNDAN acceptaient un plan pour les éliminer.

23. La politique de sécurité de l'OTAN est tout à fait incompatible avec les obligations des États membres de l'OTAN en vertu du Traité de non-prolifération. Sans égard aux intentions des membres individuels de l'OTAN (et malgré qu'ils protestent du contraire), cette politique communique un message indubitable aux militaires, aux gouvernements et au public partout dans le monde : la possession des armes nucléaires est légitime, nécessaire à la véritable sécurité, et caractéristique des États puissants; les membres de l'OTAN continueront de s'en armer malgré l'abstinence nucléaire d'autres États et malgré leurs obligations à l'égard du TNP; et l'opposition des États de l'OTAN à la possession d'armes nucléaires par d'autres États est hypocrite et égoïste.

24. La politique de l'OTAN crée des difficultés spéciales pour le Canada, qui s'est trouvé dans la position de soutenir, en somme, que l'élimination des armes nucléaires – la « seule stratégie valable pour l'avenir » - ne peut pas être poursuivie « dans l'avenir prévisible ».

25. La réforme de la politique de l'OTAN est essentielle pour permettre aux ÉNDAN de l'OTAN de jouer un rôle de médiation dans le débat maintenant polarisé, et des réformes importantes constitueraient en elles-mêmes un élément vital des compromis requis pour donner une réalité à cette médiation. La réforme de ces politiques est donc une contribution importante et unique que les ÉNDAN de l'OTAN peuvent apporter. Le Canada et les autres ÉNDAN devraient placer la réforme de la politique de l'OTAN au sommet de leurs priorités en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

26. Ces dernières années, le Canada et plusieurs autres ÉNDAN de l'OTAN ont entrepris une telle contestation, travaillant à modifier les politiques de l'Alliance et à faire bouger l'OTAN et les ÉNDAN de l'OTAN en direction du centre du débat. Le résultat le plus notoire de ces efforts fut la décision de l'OTAN, en 1999, de mener l'examen

²⁸ Ces pays sont l'Allemagne, la Belgique, la Grèce, l'Italie, les Pays Bas et la Turquie. Les membres de l'OTAN soutiennent que cette politique ne viole pas le Traité de non-prolifération, affirmant que le traité ne s'applique pas en temps de « guerre générale ». Cette prétention a été rejetée par beaucoup d'ÉNDAN parties au traité. Le paragraphe 9 du préambule de la résolution 58/51 de l'ONU (la résolution 2003 du Nouvel Agenda), que le Canada et 127 autres États ont endossé, déclare que le TNP « lie tous les États parties en tous temps et en toutes circonstances »; ce langage, également présent dans la résolution 2002 du Nouvel Agenda, a été inséré en tant que référence délibérée au partage nucléaire de l'OTAN. Pour en savoir plus sur cette question, voir Martin Butcher, Otfried Nassauer, Tanya Padberg et Dan Plesch, *Questions of Command and Control : NATO, Nuclear Sharing and the NPT*, PENN Research Report 2000.1, Project on European Nuclear Non-Proliferation, March 2000.

duit « paragraphe 32 » de ses politiques de contrôle des armements, de désarmement et de non-prolifération, ce qui a amené l'OTAN à donner officiellement son appui aux « 13 mesures pratiques » contenues dans le *Document final* de la Conférence d'examen 2000 du TNP²⁹. La résolution subséquente de l'ONU à l'appui des 13 mesures, parrainée par les États du Nouvel Agenda, a connu un appui presque unanime des États de l'OTAN³⁰. Ce vote a marqué le record de coopération OTAN-CNA jusqu' alors.

27. Depuis, toutefois, le fossé entre l'OTAN et la CNA se creuse. L'administration américaine actuelle, implicitement ou explicitement, a répudié beaucoup des 13 mesures (sans chercher, il faut le noter, aucun changement à l'appui que l'OTAN a ouvertement donné à ces mesures), et en 2002 et 2003 le Canada fut le seul membre de l'OTAN à appuyer la résolution annuelle du Nouvel Agenda à l'ONU³¹. L'élargissement constant de l'OTAN place un nombre croissant d'États sous le parapluie nucléaire, accroissant le rôle des armes nucléaires dans la sécurité internationale plutôt que de le réduire. Et la possibilité existe que les États de l'OTAN se fassent demander d'endosser la stratégie « préemptive » annoncée en 2002 par les États-Unis³² et/ou des mesures en vue de concevoir de nouvelles armes nucléaires « utilisables » à cette fin-là et à d'autres fins³³. De telles mesures ont eu pour effet de creuser le fossé tant entre les ÉNDAN de l'OTAN et les États du Nouvel Agenda qu'entre la politique nucléaire de l'OTAN et les obligations des États membres de l'OTAN en vertu du Traité de non-prolifération³⁴.

28. En 2002, le ministre des Affaires étrangères Bill Graham a déclaré aux membres de la Conférence du désarmement que « comme défenseurs de la non-prolifération, du contrôle des armements et du désarmement, nous devons nous assurer non seulement de respecter nos obligations en vertu des traités, mais de montrer que nous le faisons et de modifier nos politiques et nos pratiques pour les rendre conformes aussi bien à l'esprit qu'à la lettre de nos engagements internationaux »³⁵. Ses commentaires se voulaient applicables à tous les États, mais ils sont particulièrement pertinents pour le Canada et les autres membres de l'OTAN. Les Canadiens doivent maintenant, selon le commentaire de Debbie Grisdale à la Table ronde, demander comment le Canada entend résoudre « la contradiction dans la politique canadienne quant à ses engagements en vertu du TNP et sa dépendance envers les armes nucléaires dans l'avenir prévisible comme membre de l'OTAN »³⁶.

29. À l'égard de la politique nucléaire de l'OTAN, le Canada devrait prendre les mesures suivantes :

- a) **Rechercher un accord à l'intérieur de l'OTAN en vue de réformer les politiques nucléaires de l'Alliance, et défendre publiquement une politique anti-première utilisation pour l'OTAN et tous les ÉDAN, l'élimination des ententes de partage nucléaire de l'OTAN, le retrait des armes nucléaires au territoire des ÉDAN, et la poursuite de mesures de contrôle des armements et de désarmement menant à la réduction et à l'élimination au plus tôt des armes nucléaires non stratégiques, le tout dans le contexte explicite d'efforts en vue de respecter**

²⁹ Pour obtenir les résultats de l'examen de l'OTAN, qui a également engagé l'Alliance dans une série de mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité (MDCS) avec la Russie liées aux armes nucléaires non stratégiques, voir « Rapport sur les options pour les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité (MDCS), Vérification, Non-prolifération, Contrôle des armements et Désarmement, » *Communiqué de presse de l'OTAN M-NAC-2(2000)121* 14 décembre 2000.

³⁰ À l'exception de la France, qui s'est abstenue, tous les membres de l'OTAN ont voté en faveur de la résolution. Voir Communiqué de presse de l'ONU, AG/1115, 20 novembre 2000.

³¹ Voir Communiqué de presse de l'ONU AG/1365, 22 novembre 2002, et Communiqué de presse de l'ONU AG/1464, 8 décembre 2003.

³² U.S. National Security Strategy : Prevent Our Enemies From Threatening US, Our Allies and Our Friends with Weapons of Mass Destruction, septembre 2002 (<http://www.state.gov/r/pa/ei/wh/15425.htm>).

³³ Voir Christine Kucia, « Congress Authorizes New Weapons Research, » *Arms Control Today*, décembre 2003.

³⁴ Pour une discussion supplémentaire de la politique nucléaire de l'OTAN et des tentatives récentes de la modifier, voir Dr Erika Simpson, « NATO's Nuclear Weapon Policy : Relation to the 2000 and 2005 NPT Review Conferences, the paragraph 32 process and future Canadian Policy, » Version préliminaire d'un document présenté à la Table ronde GPC-IPM, 27 février 2004.

³⁵ *Notes pour une allocution de l'honorable Bill Graham, ministre des Affaires étrangères, à la Conférence du désarmement*, 19 mars 2002.

³⁶ Debbie Grisdale, « The NPT and Canada's Nuclear Weapons Policies, » Présentation à la Table ronde du GPC-IPM, 27 février 2004.

l'obligation des États, reconnue en droit, de procéder à l'élimination totale de toutes les armes nucléaires³⁷.

- b) Agir de concert avec d'autres ÉNDAN de l'OTAN pour refuser le consensus à propos de toute décision de l'OTAN en vue de soutenir des gestes visant l'expansion du rôle des armes nucléaires, de reprendre les essais nucléaires, et d'appuyer une guerre préemptive, etc.**
- c) Organiser des rencontres entre les modérés de l'OTAN et les États de la CNA ainsi que d'autres ÉNDAN clés pour élaborer des positions communes et les défendre auprès des ÉDAN et d'autres États. Les garanties de sécurité sont un des domaines où les efforts communs sont possibles³⁸.**

Initiatives liées à la défense antimissile balistique

30. La campagne actuelle des Etats-Unis en vue de déployer des défenses mondiales et régionales antimissile balistique a des conséquences négatives pour le désarmement nucléaire, la prolifération nucléaire et la sécurité mondiale en général³⁹.

31. Pour le Canada, il y a une considération additionnelle. Le 15 janvier 2004, le gouvernement canadien annonçait qu'il entreprendrait des pourparlers officiels avec les Etats-Unis en vue d'inclure le Canada comme participant au programme américain de défense antimissile. Dans cette déclaration, le gouvernement disait que « tout en respectant les politiques de longue date du Canada sur le contrôle des armements, le désarmement et la stabilité stratégique, nous cherchons par cette approche à contrer les menaces posées par la prolifération de la technologie relative aux missiles, surtout ceux capables de transporter des armes de destruction massive ». Il réaffirmait que le Canada « fonde sa politique de désarmement et de non-prolifération nucléaires sur le Traité de non-prolifération nucléaire » et ajoute que le Canada « conserve un rôle actif dans le renforcement de cette pierre angulaire de la stabilité stratégique »⁴⁰.

32. La défense anti-missile a des conséquences à long terme pour le désarmement nucléaire, pour l'avenir du contrôle des armements dans l'espace, et pour la sécurité du Canada et du monde. Le gouvernement du Canada a fait de l'amélioration de la sécurité des Canadiens l'un de ses critères fondamentaux en considérant la participation à la défense antimissile⁴¹. Mais les représentants du Canada semblent ignorer ou sous-estimer beaucoup des

³⁷ Voir la recommandation liée aux armes nucléaires tactiques dans « Brief on NATO Nuclear Policy », Initiative des puissances moyennes, septembre 2003, et « Aide-Memoire: Making the NPT Work in 2005, » Initiative des puissances moyennes, octobre 2003.

³⁸ L'Initiative des puissances moyennes a recommandé, par exemple, que les États membres de l'OTAN appuient les résolutions de la CNA à l'ONU et entreprennent avec les pays de la CNA et les EDAN l'élaboration d'un protocole de garanties de sécurité (« Aide-Memoire : Making the NPT Work in 2005, » Initiative des puissances moyennes, octobre 2003.

³⁹ L'un des participants à la Table ronde a décrit la défense antimissile comme « le fléau du désarmement nucléaire ». Bruce Blair, présentation à la Table ronde GPC-IPM, 27 février 2004.

⁴⁰ Le Canada et la défense antimissile balistique : Pourparlers avec les Etats-Unis sur une éventuelle participation du Canada à la défense antimissile balistique de l'Amérique du Nord, Ministère des Affaires étrangères et du commerce international, 15 janvier 2004. L'utilisation de l'expression « pierre angulaire de la stabilité stratégique » est déplorable puisque le même document note avec un calme détachement la mise au rancart du Traité ABM, lui-même décrit par le gouvernement du Canada comme une « pierre angulaire de la stabilité stratégique » aussi récemment qu'en décembre 2000 (Déclaration conjointe du Premier Ministre du Canada et du Président de la Fédération de Russie relativement à la coopération dans la sphère de la stabilité stratégique, 18 décembre 2000); il demeure décrit comme tel dans les 13 mesures pratiques. Plutôt que de décrier la perte de cette pierre angulaire antérieure, Le Canada et la défense antimissile balistique affirme qu'en 2002 « les Etats-Unis ont négocié la fin de ce traité (ABM) avec la Russie », une assertion qui revient à déclarer qu'en 2003 la Corée du Nord a négocié la fin de ses engagements à l'égard du Traité de non-prolifération.

⁴¹ Paul Chapin, directeur général, Bureau de la sécurité internationale, ministère des Affaires étrangères et du commerce international, Présentation à la Table ronde GPC-IPM, 27 février 2004.

conséquences probables pour la sécurité canadienne du déploiement de la défense antimissile. Ces conséquences comprennent :

- a) le danger que les réductions à l'arsenal russe ralentissent ou cessent en réaction au déploiement de la défense antimissile américaine⁴²;
- b) le danger que les forces nucléaires russes (et américaines) restent en niveau d'état d'alerte excessivement élevé, posant un risque inacceptable de guerre nucléaire accidentelle⁴³;
- c) le danger que le nombre, la sophistication et le niveau d'état d'alerte des forces nucléaires chinoises qui ciblent l'Amérique du Nord augmentent, et que ces développements accroissent aussi le risque de guerre accidentelle⁴⁴;
- d) le danger que le déploiement de la défense antimissile mène à des déploiements d'armes offensives et/ou défensives de l'espace, minant davantage la sécurité de tous les pays⁴⁵;
- e) le danger que les déploiements mondiaux ou régionaux de la défense antimissile ait des effets dommageables sur les efforts de non-prolifération;
- f) et le danger que l'abandon des efforts en vue de respecter l'élément désarmement nucléaire du TNP, qui est sous-entendu par ces développements, mine davantage ou détruit l'élément non-prolifération du Traité⁴⁶.

⁴² Le risque d'une véritable course aux armements en réaction au déploiement de la défense antimissile est minimal dans l'avenir immédiat pour un certain nombre de raisons, dont le fait que la Russie et les Etats-Unis continuent de maintenir des arsenaux d'une taille si énorme qu'ils excluent tout « besoin » d'accroissements considérables. Néanmoins, la possibilité d'une course aux armements renouvelée existe à plus long terme, particulièrement si l'état actuel plutôt harmonieux entre les deux pays se détériore. Entre-temps, le rythme et la taille éventuelle des réductions russes diminuera probablement. La décision américaine de déployer la défense antimissile peut avoir été un des facteurs de la récente décision de la Russie de garder en service ses missiles SS-18 et SS-24 bien au-delà de leur durée de vie initiale. (La Russie était d'accord à l'origine pour mettre au rancart ces missiles en vertu du Traité START II, maintenant abandonné.)

⁴³ Bruce Blair, présentation à la Table ronde GPC-IPM, 27 février 2004. Voir aussi Bruce Blair, « Empty Reassurances, » *Bulletin of the Atomic Scientists*, mai/juin 2000.

⁴⁴ Un certain nombre d'explications ont été avancées pour expliquer l'effort actuel de la Chine en vue de moderniser et d'accroître ses forces nucléaires, mais cet effort n'est certainement pas incompatible avec une telle réaction. Voir Joanne Tompkins, « How U.S. Strategic Policy Policy is Changing China's Nuclear Plans, » *Arms Control Today*, Janvier/Février 2003.

⁴⁵ Le déploiement projeté d'une défense antimissile basé au sol et en mer n'est que le premier élément de ce qu'on entend faire, soit un système éventuel stratifié, intégré de défense antimissile qui comportera des armes basés dans l'espace et d'autres éléments. Comme Bruce Blair l'a dit à la Table ronde, le système dont le déploiement est prévu pour cette année « n'est pas prévu comme capacité autonome » et ne devrait pas être considéré dans l'isolement par rapport à « l'architecture plus large visée ». Paul Chapin a dit à la Table ronde que les essais américains d'armes de l'espace ne se feront pas avant bien des années et que, en conséquence, le Canada pouvait participer à la défense antimissile sans s'inquiéter de systèmes de défense antimissile basés dans l'espace. À la question de savoir quelle serait la « stratégie de sortie » du Canada advenant que de telles armes soient déployées, il a répondu que le Canada « n'a pas de stratégie de sortie à propos de la militarisation de l'espace; nous avons très peu pensé à cela ». Ernie Regehr et d'autres ont toutefois noté que la mise au point d'armes de l'espace et les efforts concomitants en vue d'enfreindre la norme contre la militarisation de l'espace sont déjà amorcés. Ainsi, loin d'être dépourvu de liens avec la militarisation de l'espace, le soutien du Canada à la défense antimissile, même maintenant, « serait perçu comme des vacillements d'une puissance moyenne clé sur cette question ».

⁴⁶ De tels déploiements, en contribuant aux capacités américaines de projection de pouvoir et de guerre préemptive et en communiquant le message que l'utilisation de ces capacités deviendra probablement plus probable, peut encourager la mise au point additionnelle de capacités dissuasives non conventionnelles de la part d'États qui se voient eux-mêmes comme (ou se voient caractérisés comme) adversaires potentiels des Etats-Unis. Pour une discussion plus poussée de cette conséquence et d'autres conséquences du déploiement d'une défense antimissile,

33. En même temps, les prétendus bienfaits pour la sécurité que la défense antimissile offrirait aux Canadiens ont été exagérés, et sont fondés principalement sur la possibilité a) que la Corée du Nord mette au point une arme nucléaire sophistiquée transportable par missile; b) qu'elle mette au point un missile capable de transporter une telle arme en Amérique du Nord; c) qu'elle cherche peut-être à utiliser ces armes d'une manière qui ne garantirait non pas la survie du régime nord coréen mais plutôt sa destruction; et d) que la défense antimissile offrirait une protection efficace contre une telle utilisation⁴⁷. Bien qu'on ne puisse exclure complètement ces possibilités, il est beaucoup plus probable que la défense antimissile ne jouera aucun rôle dans l'accroissement de la sécurité des Canadiens face à cette menace supposée. En fait, la possibilité la plus probable est que la crise nucléaire coréenne sera résolue par la diplomatie, s'il est acquis que toutes les parties démontrent une volonté de procéder⁴⁸.

34. Bref, la quasi certitude des coûts du déploiement de la défense antimissile pour la sécurité l'emporte sur la possibilité éloignée qu'un tel déploiement puisse apporter des bienfaits pour la sécurité des Canadiens.

35. Un argument secondaire parfois invoqué pour justifier la participation canadienne éventuelle à la défense antimissile est que le Canada doit avoir « un siège à la table » d'où il peut tenter d'influencer la politique américaine de défense antimissile et de l'espace. Toutefois aucune influence n'est possible là où il n'y a aucune tentative de l'exercer. Les représentants du Canada interrogés en 1998 au sujet de l'utilisation du siège du Canada à NORAD pour défendre les points de vue canadiens à l'appui du Traité ABM et contre la militarisation de l'espace, ont déclaré qu'aucune tentative n'a été faite de présenter ces points de vue à cette table. Ils ont ajouté que les forums diplomatiques et intergouvernementaux, non les contacts militaires avec NORAD, étaient les lieux appropriés pour faire avancer les points de vue du Canada sur ces sujets⁴⁹.

36. Le Canada est déjà présent à ces forums. Conséquemment, ce qu'il faut c'est non un siège à la table de la défense antimissile, mais la détermination de défendre les points de vue du Canada, même quand ils ne sont pas toujours bien reçus.

37. La politique canadienne devrait regarder au-delà des soucis à court terme de plaire à une administration américaine qui peut être ou ne pas être au pouvoir dans dix mois. La participation canadienne n'est pas essentielle aux Etats-Unis et ainsi le coût pour le Canada de la non-participation serait probablement minimal : l'option de ne pas participer existe et le Canada devrait s'en prévaloir⁵⁰.

38. **À l'égard de la défense antimissile, le Canada devrait prendre les mesures suivantes :**

- a) **Décider de ne pas participer au système américain de défense antimissile parce qu'il n'est pas configuré d'une manière compatible avec les intérêts du Canada en matière de désarmement et de non-prolifération et avec la prévention de la militarisation de l'espace.**

voir Ernie Regehr, *Canada and Ballistic Missile Defence*, Simons Centre for Peace and Disarmament Studies, Liu Institute for Global Issues, décembre 2003.

⁴⁷ Il faut noter que la Corée du Nord n'est pas la seule « menace » invoquée pour justifier le déploiement de la défense antimissile. Paul Chapin a déclaré à la Table ronde qu'il y avait une « demi-douzaine » d'autres pays non identifiés qui peuvent aussi mettre au point des missiles de longue portée et des capacités nucléaires à l'avenir. Toutefois la « menace » nord coréenne – bien qu'elle-même tenue (le Dr Walter Dorn l'a caractérisée comme étant « non existante ») – est de loin la plus plausible de ces possibilités au cours de la prochaine décennie et au-delà.

⁴⁸ Ainsi que l'honorable Maurice Strong l'a dit à la Table ronde, « Une solution est disponible. Les éléments d'une solution sont là. » (Table ronde GPC-IPM), discours liminaire, 26 février 2004)

⁴⁹ Discussion à une Table ronde sur le Canada, NORAD et la défense antimissile, Ottawa, 30 septembre 1998.

⁵⁰ Le Canada a déjà choisi cette option une fois dans le passé. En 1967, quand les Etats-Unis ont décidé de déployer le système Sentinel de défense antimissile balistique basé au sol, conçu pour protéger les Etats-Unis contre les « États voyous » et les tirs accidentels d'un nombre restreint de missiles, le gouvernement canadien du Premier ministre Lester Pearson a opté contre la participation canadienne et a insisté sur des modifications à l'entente de NORAD pour démontrer clairement que la participation n'était pas requise. Pour plus de détails à propos de l'argument contre la participation canadienne cette fois-ci, voir Ernie Regehr, *Canada and Ballistic Missile Defence*, Simons Centre for Peace and Disarmament Studies, Liu Institute for Global Issues, décembre 2003.

- b) **Travailler activement à façonner l'évolution de la politique américaine de défense antimissile et de l'espace dans tous les forums pertinents, cherchant à la fois à atténuer les conséquences de la défense antimissile pour le désarmement nucléaire et à empêcher la militarisation de l'espace.**
- c) **Organiser des discussions préliminaires sur le contenu d'un traité de prévention de la course aux armements dans l'espace et de prévention de la militarisation de l'espace. Bien qu'aucune participation gouvernementale américaine à de telles discussions ne puisse être escomptée sous l'administration actuelle, beaucoup d'États qui ont des capacités dans l'espace pourraient participer, et si les discussions étaient organisées de manière à permettre la représentation des entités non gouvernementales, dont les intérêts des entreprises de l'espace, les entreprises américaines qui ont intérêt à avoir un espace non militarisé participeraient peut-être. De telles discussions pourraient servir à préparer le canevas de véritables négociations d'un traité à la Conférence du désarmement où ailleurs quand les conditions seront plus propices au progrès⁵¹.**
- d) **Promouvoir des mesures officielles et ad hoc de contrôle de la prolifération des missiles, et travailler à élaborer des propositions pour un moratoire sur les essais en vol des missiles et pour des régimes de contrôle des missiles qui combinent les objectifs du désarmement et de la non-prolifération.**
- e) **Entreprendre une initiative de prévention d'une guerre accidentelle. Parmi les éléments d'une telle initiative il devrait y avoir : une entente ou une promesse de ne pas tirer sur avertissement; des mesures de levée physique de l'état d'alerte et de prévention des tirs accidentels; des mesures mondiales d'avertissement de tirs de missiles et de prévention des fausses alertes. Une telle initiative pourrait être vue à la fois comme un complément à la « protection » offerte par les systèmes de défense antimissile et comme moyen de réduire le « besoin » de tels systèmes. Ce serait aussi une mesure de sécurité extrêmement importante en soi.**

Autres initiatives de contrôle des armes nucléaires et de désarmement

39. En 2002, le ministre des Affaires étrangères Bill Graham a fait appel aux États membres de la CD leur demandant de faire montre de la flexibilité voulue pour surmonter l'impasse de la CD, citant trois domaines précis « d'importance pour notre sécurité collective future » : la négociation d'un Traité interdisant la production de matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, et du travail sur d'autres aspects du désarmement nucléaire. Bien qu'il ait clairement établi que le Canada préfère travailler au sein de la CD, il a également déclaré qu'il y avait d'autres options, précisant que « les processus ad hoc parallèles se sont révélés capables de véritables résultats »⁵². Toutefois, malgré les meilleurs efforts du Canada et de beaucoup d'autres États, la CD reste paralysée.

40. L'impasse à la CD dure maintenant depuis plus d'une demie décennie. Comme on n'en voit pas la fin, c'est le moment opportun pour le Canada de donner suite à sa suggestion de chercher des forums de rechange. Une suggestion formulée à la Table ronde fut que le Canada devrait chercher à traiter certaines de ces questions à la Commission de désarmement de l'ONU ou par la création d'une structure CD alternative. D'autres participants ont fait écho à la suggestion du ministre des Affaires étrangères Graham d'avoir recours à des approches ad hoc.

41. Le Groupe Pugwash canadien et l'Initiative des puissances moyennes recommande que le Canada **prenne l'initiative d'une série de rencontres entre États (p. ex. les ÉNDAN de l'OTAN qui sont de même opinion, les membres du Nouvel Agenda, et d'autres États) et des éléments du public (p. ex. les entreprises, les ONG) intéressés à faire avancer l'agenda du désarmement, avec comme but de permettre aux discussions**

⁵¹ Pour une proposition du genre, voir Rebecca Johnson, « Multilateral Approaches to Preventing the Weaponisation of Space, » *Disarmament Diplomacy*, avril 2001. Pour une vue d'ensemble de la gamme d'approches qui peut être utilisée, voir Sarah Estabrooks, « Preventing the weaponization of space: Options for moving forward, » Project Ploughshares Briefing #03-3, mars 2003.

⁵² *Notes pour une allocution de l'honorable Bill Graham, ministre des Affaires étrangères, à la Conférence du désarmement*, 19 mars 2002.

préliminaires de procéder sur une série de thèmes présentement bloqués à la CD. Des discussions distinctes mais dans le même lieu pourraient être tenues dans tous trois des domaines précisés par M. Graham : les matières fissiles, l'espace extra-atmosphérique, et le désarmement nucléaire en général. Le but de distinguer entre ces discussions serait de permettre aux États opposés à un domaine de travail d'assister et de participer à d'autres domaines; le but de les rassembler dans le même lieu serait de permettre aux États qui assistent à l'une des discussions de surveiller les discussions auxquelles ils ne participent pas officiellement ou même d'y participer. Parmi les thèmes précis de la discussion sur le désarmement nucléaire général, il pourrait y avoir les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité liées à la prévention d'une guerre nucléaire accidentelle (p. ex. exclure le « tir sur avertissement »; entreprendre des mesures de levée de l'état d'alerte et de désaccouplage), l'amélioration des garanties de sécurité, les contenus possibles d'une convention interdisant les armes nucléaires⁵³, et/ou la création d'un registre des armes et des matières nucléaires⁵⁴.

42. De telles discussions ne voudraient ni ne pourraient pas remplacer le rôle de négociation de la CD, mais ils pourraient peut-être permettre des progrès sous forme de discussions de pré-négociations et relatives à la portée – dont les résultats pourraient être amenés à la CD une fois que les conditions s'y prêteraient mieux, ou, si nécessaire, être amenés à un forum précisément créé à cette fin, comme ce fut le cas du « processus d'Ottawa » pour la convention des mines antipersonnelles.

43. Le Canada devrait aussi **agir en vue de renforcer l'AIEA et le régime international plus large de sauvegardes et de contrôles des exportations.** Moins de 40 États parties au TNP ont complété et mis en vigueur les Protocoles additionnels de l'AIEA et presque 30 États n'ont entamé aucun travail relatif à aucune sorte d'entente de sauvegardes avec l'Agence. Les révélations récentes au sujet d'un marché noir sophistiqué des technologies liées à la prolifération ont mis en lumière le besoin d'une vigilance toujours plus grande de la part de l'AIEA et de la communauté internationale. Entre-temps, le budget de l'AIEA pour les activités de vérification est de seulement 100 millions de dollars américains par an, ou environ le montant dépensé dans le monde à chaque heure pour les forces armées. Ni les objectifs de non-prolifération, ni les objectifs d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire du Traité de non-prolifération ne peuvent être atteints sans l'existence d'institutions et de mécanismes efficaces pour empêcher la prolifération nucléaire au moyen de transferts de technologie. Le Canada et d'autres membres de la communauté internationale doivent de toute urgence faire en sorte que ces institutions et ces mécanismes soient assez forts pour accomplir la tâche requise.

44. L'Initiative de sécurité de prolifération (ISP), à laquelle le Canada a récemment décidé d'adhérer, a également fait l'objet de discussions à la Table ronde. L'ISP doit renforcer les régimes internationaux et ne doit pas devenir un substitut discriminatoire. Trop peu de choses sont connues publiquement quant la manière dont l'ISP fonctionnera en pratique, et certaines préoccupations ont été exprimées. L'initiative a le potentiel d'apporter une contribution importante à la prévention de la prolifération, mais le Canada devrait **œuvrer pour faire en sorte que l'ISP et autres initiatives du genre fonctionnent à partir de normes et de critères qui renforcent les régimes internationaux existants et mettent en valeur le droit international**⁵⁵.

⁵³ En 1997, le Comité des avocats sur la politique nucléaire a publié une Convention modèle des armes nucléaires comme apport à la discussion des contenus d'une telle convention (<http://www.lcnp.org/mnwc/convention.htm>). Le rapport de 1998 du comité permanent des Affaires étrangères et du commerce international, *Le Canada et le défi nucléaire*, a recommandé que le Canada appuie la négociation d'une convention des armes nucléaires.

⁵⁴ *Le Canada et le défi nucléaire* a recommandé que le Canada appuie la création d'un registre des armes nucléaires. Le gouvernement a réagi à l'époque de façon évasive, mais il a bien donné son appui à des mesures de plus grande transparence. Un registre des armes et des matières nucléaires contribuerait aux efforts actuels du Canada en vue de promouvoir la production de rapports plus détaillés et une plus grande imputabilité dans le processus d'examen du TNP et ce registre aurait le potentiel d'étendre une telle cueillette d'informations pour inclure les États non-TNP, fournissant ainsi des données potentiellement utiles au Traité interdisant la production de matières fissiles, et recueillant des données de référence qui pourraient éventuellement servir à la vérification de l'élimination des armes nucléaires.

⁵⁵ Jonathan Granoff a avancé les principes suivants à la Table ronde :

A. Chercher l'universalité, la transparence dans la prise de décision avec le respect voulu pour les intérêts de sécurité et commerciaux légitimes, la vérifiabilité et l'équité dans l'application.

Conclusions

45. Le Canada a le potentiel de jouer un rôle clé de médiation, en coopération avec d'autres États, pour l'ouverture d'une voie aux progrès en matière de désarmement et de non-prolifération. Pour réussir à bâtir ce pont, toutefois, il faudra un plus haut niveau d'engagement au Canada (et dans le monde entier), la canalisation de plus d'attention et de priorité vers la question, la volonté de contester la complaisance et l'inertie de l'*establishment* nucléaire et des ÉDAN, et un engagement à aborder la défense antimissile du point de vue de ses conséquences pour le désarmement nucléaire. La politique canadienne ne sera pas efficace si elle continue d'essayer d'être tout pour tous, et si elle continue d'essayer de se tenir des deux côtés de la barrière plutôt que de travailler à jeter un pont entre les deux.

46. Le Groupe Pugwash canadien et l'Initiative des puissances moyennes recommandent que le gouvernement canadien joue un rôle de chef de file pour a) stimuler le dialogue mondial relatif aux armes nucléaires, b) combler le fossé entre les pôles du débat nucléaire, et c) minimiser ou éliminer les conséquences négatives du déploiement de la défense antimissile. L'appui du Canada aux politiques nucléaires de l'OTAN mine ses efforts en vue de faire avancer le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Toutefois, le Canada peut utiliser sa position d'allié d'un ÉDAN pour travailler à la réforme de la politique nucléaire de l'OTAN afin de minimiser les conséquences négatives de la défense antimissile. Ainsi, le Canada pourrait tirer avantage de sa participation et jouer un rôle clé pour combler le fossé entre les pôles du débat nucléaire. Le Groupe Pugwash canadien et le Middle Powers Initiative pressent le gouvernement du Canada de travailler avec des gouvernements de même opinion à l'intérieur et à l'extérieur de l'OTAN pour relever le défi de bâtir un pont vers un avenir valable pour le Canada et le monde.

B. Faire en sorte qu'il y ait une stricte conformité avec le droit international relatif au transit, comme la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer.

C. Renforcer les régimes de vérification de la Convention sur les armes chimiques et le Traité de non-prolifération nucléaire et aider à la création de méthodes de vérification renforcées pour la Convention sur les armes biologiques.

D. Renforcer les mécanismes à l'intérieur des régimes existants pour déterminer plus clairement les activités interdites et permises reliées au transport de matières identifiées, de composantes et de technologies.

E. Appliquer les contraintes et les principes de manière universelle et équitable.

F. Appliquer les restrictions de manière à renforcer les normes et les engagements existants, contenus dans les régimes des traités, en matière de contrôle des armements, de non-prolifération et de désarmement.

G. Aider à établir des normes objectives positives qui indiqueraient quels pays sont considérés être en règle par rapport aux régimes des traités pertinents existants.

H. Faire en sorte que toutes les mesures renforcent le système des Nations Unies et la règle de droit.

Lorsque de nouveaux programmes sont créés le droit a peut-être aussi besoin d'être créé. Pour aborder un problème défini, il ne faut pas ménager les efforts en vue d'élargir l'engagement à l'égard de la création de telles lois au plus large public possible. C'est la seule façon d'assurer la légitimité des institutions du droit international. Le suffrage dans la création de processus légaux est la manière la plus sûre de parvenir à l'appui politique nécessaire à des résultats efficaces.

Appendice 1: Programme de la Table ronde

Le Traité de non-prolifération et les politiques canadiennes relatives aux armes nucléaires

Jeudi, le 26 février, 2004

- 18 h Réception pour les participants invités, les représentants du gouvernement et les parlementaires
- 18 h 50 Dîner
- 20 h 10 Ouverture de la Table ronde
Sénateur Douglas Roche, O.C., président
- 20 h 15 Mots de bienvenue du Dr Adèle Buckley, présidente, Groupe Pugwash canadien
- 20 h 20 **Discours liminaire :**
« **La Corée du Nord et les implications de la prolifération nucléaire** »
Hon. Maurice Strong, C.P., Conseiller politique du Premier ministre Paul Martin, Conseiller spécial du Secrétaire général des Nations Unies, et envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU Kofi Annan dans la péninsule coréenne.
- 21 h Questions des participants
- 21 h 30 Ajournement

Vendredi, le 27 février, 2004

- 8 h. Inscription et café
- 8 h 30 **Session I**
« **Affronter les défis au Traité de non-prolifération** »
- L'intégrité du régime du TNP et les menaces contre le TNP, le Traité d'interdiction complète des essais (CTBT), le Traité antimissile balistique (ABM) et le Traité de contrôle des matières fissiles (FMCT)
 - Réductions des armes nucléaires stratégiques et tactiques; mesures de sauvegarde et protocoles additionnels de l'AIEA
 - Implications de la décision de la Cour pénale internationale quant à l'illégalité des armes nucléaires.
 - Recommandations et stratégies pour la phase préparatoire de l'Examen 2005 du TNP.

Présidé par : Jonathan Granoff, président, Global Security Institute

- Intervenants : Ambassadeur Sergio de Queiroz Duarte, ancien ambassadeur du Brésil au Canada et ambassadeur itinérant du Brésil pour le désarmement et la non-prolifération
- Tariq Rauf, Chef, Politiques de vérification et de sécurité, bureau des relations extérieures et de la coordination des politiques, Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Vienne
- 9 h 30 Discussions des participants
- 10 h 15 Pause café
- 10 h 45 ***Session II***
« L'OTAN et la Coalition pour un nouvel agenda : Jeter un pont »
- La politique d'armes nucléaires de l'OTAN par rapport au Document final de la Conférence d'examen 2000 du TNP
 - Implications pour le Canada du processus du Paragraphe 32 de l'OTAN
 - Le rôle de la Coalition pour un nouvel agenda à la Conférence d'examen 2000 du TNP et les perspectives pour 2005
 - Les résolutions du Nouvel agenda à l'AGNU et le dossier des votes de l'OTAN
 - Renforcement du centre du débat relatif aux armes nucléaires
- Présidé par : Dr. Mary-Wynne Ashford, ancienne présidente de International Physicians for the Prevention of Nuclear War (IPPNW)
- Intervenants : Erika Simpson, Ph.D., professeur associé, Université de Western Ontario, agrégée invitée, Liu Institute for the Study of Global Issues, Université de la Colombie-Britannique
- Alyn Ware, Représentant des ONG dans la délégation de la Nouvelle Zélande à la Conférence d'examen 2000 du TNP; coordonnateur mondial du réseau parlementaire pour le désarmement nucléaire; et consultant du Comité des avocats sur la politique nucléaire (LCNP), É.-U.
- 11 h 45 Discussions des participants
- 12 h 30 Déjeuner
- 13 h 30 ***Session III***
« Implications de la défense antimissile balistique pour l'agenda du désarmement nucléaire »

- Impact prévisible de la BMD sur le désarmement nucléaire, la prolifération nucléaire et la course mondiale aux armements
- La possibilité d'une « Forteresse Amérique » et d'une éventuelle militarisation de l'espace extra-atmosphérique; les implications de la BMD et de la TMD pour NORAD et l'OTAN
- La recherche, l'élaboration et la promotion de méthodes améliorées pour la prévention ou la dissuasion de violations au TNP; amélioration des méthodes d'application de la conformité aux traités

Présidé par : Dr. Bruce G. Blair, président, Center for Defense Information, Washington

Intervenants : Paul Chapin, directeur général, Bureau de la sécurité internationale, MAECI

Ernie Regehr, directeur général, Project Ploughshares

14 h 30 Discussions des participants

15 h 10 Pause café

15 h 30 *Session IV*

« Rôle du Canada dans le désarmement nucléaire »

- Promotion des 13 mesures pratiques du TNP
- Normalisation de la production de rapports
- Mise en valeur de la participation des ONG
- Édification de liens internationaux : OTAN-CNA
- Nouvelles propositions de recommandations à la troisième commission préparatoire 2004 du TNP

Présidé par : Sénateur Douglas Roche, O.C., ancien président, Groupe Pugwash canadien (GPC) et président de l'Initiative des puissances moyennes (IPM)

Intervenants : Debbie Grisdale, directrice générale, Médecins pour la survie mondiale (PGS)

Ambassadeur Paul Meyer, ambassadeur du Canada à la Conférence du désarmement, Genève

16 h 15 Discussions des participants

16 h 45 Mots de la fin GPC-IPM

17 h Fin de la Table ronde

Appendice 2: Liste des participants à la Table ronde

ASHFORD, Dr. Mary-Wynne, professeur adjoint à l'Université de Victoria et ancienne présidente de International Physicians for the Prevention of Nuclear War (IPPNW)

BLAIR, Dr. Bruce G., président, Center for Defense Information (CDI), Washington

BUCKLEY, Dr. Adèle, présidente de Pugwash Canada

CHAPIN, Paul, directeur général, Bureau de la sécurité internationale, MAECI

CIPOLAT, Dr. Urs, gestionnaire de programme de l'Initiative des puissances moyennes, Global Security Institute

COLLINS, Robin, membre du conseil de direction des Fédéralistes mondiaux

COWAN-SHARP, Jessy, étudiant canadien Jeune Pugwash, chercheur au Centre for Defense Information (CDI), Washington

DELONG, Bev, président du Réseau canadien pour l'abolition des armes nucléaires; président d'Avocats pour la responsabilité sociale

DORN, Dr. Walter, professeur associé et co-président, Département des études sur la sécurité, Collège des forces canadiennes, Toronto

DUARTE, Ambassadeur Sergio de Queiroz, ambassadeur itinérant du Brésil pour le désarmement et la non-prolifération

ESTABROOKS, Sarah, associée au programme, Project Ploughshares

GRANOFF, Jonathan, président, Global Security Institute

GRISDALE, Debbie, directrice générale, Médecins pour la survie mondiale (PGS), Ottawa

HEINBECKER, ambassadeur Paul, directeur du Centre for Global Relations, Governance and Policy à l'Université Wilfrid Laurier et ancien ambassadeur du Canada aux Nations Unies

LAKER, Marina, sous-directrice de la division de la Non-prolifération, du contrôle des armements et du désarmement (IDA), MAECI

LAWSON, Bob, division de la Non-prolifération, du contrôle des armements et du désarmement, MAECI

MEINCKE, Peter, président émérite de l'Université de l'Île du Prince-Édouard, membre de l'exécutif du GPC
MEYER, Ambassadeur Paul, ambassadeur du Canada à la Conférence du désarmement, Genève

PAUL, Dr. Derek, professeur (ret.) de physique à l'Université de Toronto, membre de l'exécutif du GPC

PEARSON, Michael, conseiller politique et consultant, Cabinet du ministre, MAECI

PLEKHANOV, Dr. Sergei, professeur associé, Université York, membre de l'exécutif du GPC

RAUF, Tariq, Chef, Politique de vérification et de sécurité, Bureau des relations extérieures et coordination de la politique, Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Vienne

REGEHR, Ernie, directeur général, Project Ploughshares

ROBINSON, Bill, chercheur/écrivain /rédacteur, Rapporteur de la Table ronde

ROCHE, Sénateur Douglas, O.C., président de l'Initiative des puissances moyennes et ancien président du Groupe Pugwash canadien

SIMONS, Dr. Jennifer Allen, présidente, The Simons Foundation et directeur général, Liu Institute for the Study of Global Issues, Université de la Colombie-Britannique

SIMPSON, Dr. Erika, professeur invité, Université de Western Ontario, agrégée invitée, Liu Institute for the Study of Global Issues, Université de la Colombie-Britannique, membre de l'exécutif du GPC

STANSFIELD, Ron, Conseiller politique senior (nucléaire), Division de la mise en œuvre du désarmement nucléaire et chimique, MAECI

STAPLES, Stephen, Directeur, Project on the Corporate-Security State, Polaris Institute

STRONG, Hon. Maurice, C.P., conseiller politique du Premier ministre Paul Martin, conseiller spécial du Secrétaire général des Nations Unies, et envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU Kofi Annan dans la Péninsule coréenne

THOMSON, Murray, O.C., directeur fondateur de Peacefund Canada

WALKER, Ambassadeur Peter, ancien ambassadeur du Canada à l'Agence internationale de l'énergie atomique et président du conseil d'administration de l'AIEA, membre de l'exécutif du GPC

WARE, Alyn, Coordonnateur mondial, Réseau parlementaire pour le désarmement nucléaire (PNND)

Appendice 3 - Les 13 mesures pratiques

- l'importance et l'urgence de la signature et de la ratification, sans retard ni conditions et conformément aux processus constitutionnels, du Traité d'interdiction complète des essais (CTBT) afin d'en assurer l'entrée en vigueur dans les meilleurs délais;
- un moratoire sur les explosions liées à des essais d'armes nucléaires et sur toute autre explosion nucléaire, en attendant l'entrée en vigueur de ce traité;
- la nécessité de négociations à la Conférence du désarmement sur un Traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires conformément au rapport du Coordonnateur spécial pour 1995 et au mandat qui y figure, compte tenu des objectifs en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire. La Conférence du désarmement est instamment invitée à adopter un programme de travail qui inclue le commencement immédiat de négociations sur un tel traité en vue de leur conclusion dans un délai de cinq ans;
- la nécessité d'établir à la Conférence du désarmement un organe subsidiaire approprié qui serait mandaté pour s'occuper des questions de désarmement nucléaire. La Conférence du désarmement est instamment invitée à adopter un programme de travail qui inclue l'établissement immédiat d'un tel organe;
- le principe de l'irréversibilité appliquée au désarmement nucléaire, ainsi qu'aux mesures de maîtrise et de réduction des armements dans le domaine nucléaire et dans d'autres domaines connexes;
- l'engagement sans équivoque des Etats dotés d'armes nucléaires de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, en vue de parvenir au désarmement nucléaire, en faveur duquel tous les Etats parties se sont engagés en vertu de l'article VI;
- l'entrée en vigueur prochaine et la mise en œuvre intégrale de START II et la conclusion de START III le plus tôt possible, tout en préservant et en renforçant le Traité ABM, pierre angulaire de la stabilité stratégique et base de nouvelles réductions des armements offensifs stratégiques, conformément à ses dispositions;
- l'achèvement et la mise en œuvre de l'initiative trilatérale des Etats-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA);
- des mesures à prendre par tous les Etats dotés d'armes nucléaires pour parvenir au désarmement nucléaire d'une manière qui favorise la stabilité internationale, sur la base du principe consistant dans le maintien d'un même niveau de sécurité pour tous :
- nouveaux efforts de tous les Etats dotés d'armes nucléaires pour réduire unilatéralement leurs arsenaux nucléaires;
 - transparence accrue de la part des Etats dotés d'armes nucléaires en ce qui concerne les capacités en armes nucléaires et la mise en œuvre d'accords conclus en vertu de l'article VI et en tant que mesure de confiance volontaire à l'appui de nouveaux progrès dans le domaine du désarmement nucléaire;
 - nouvelle réduction des armes nucléaires non stratégiques, sur la base d'initiatives unilatérales et en tant que partie intégrante du processus de réduction des armements et de désarmement nucléaires;
 - mesures concrètes agréées pour réduire encore le statut opérationnel des systèmes d'armes nucléaires;

- diminution du rôle des armes nucléaires dans les politiques de sécurité afin de réduire au minimum le risque de voir jamais employer ces armes, et de faciliter le processus devant conduire à leur élimination totale;
- engagement de tous les Etats dotés d'armes nucléaires dès qu'il conviendra, dans le processus conduisant à l'élimination totale de leurs armes nucléaires;
- l'adoption par tous les Etats dotés d'armes nucléaires, dès que possible, de dispositions visant à placer les matières fissiles désignées par chacun d'eux comme n'étant plus requises à des fins militaires sous un régime de vérification internationale approprié (AIEA ou autre), ainsi que de dispositions pour l'utilisation de ces matières à des fins pacifiques, de manière à garantir que ces matières restent en permanence en dehors de programmes militaires;
- la réaffirmation du fait que l'objectif ultime des efforts des Etats dans le cadre du processus de désarmement est un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace;
- des rapports réguliers, dans le cadre du processus renforcé d'examen du TNP, de tous les Etats parties sur l'application des dispositions de l'article VI et du paragraphe 4(c) de la décision de 1995 concernant les "principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires", et rappel de l'avis consultatif de la Cour internationale de justice du 8 juillet 1996;
- la poursuite du développement des capacités de vérification qui seront nécessaires pour obtenir l'assurance du respect des accords de désarmement nucléaire visant l'instauration et le maintien d'un monde exempt d'armes nucléaires.